

Enseignement agricole

Formations grandeur nature



Dossier de presse

Rentrée scolaire et universitaire 2009 dans l'enseignement agricole

Les principales nouveautés de la rentrée scolaire 2009

La rénovation de la voie professionnelle

Le recrutement au niveau master des enseignants et conseillers principaux d'éducation de l'enseignement technique agricole

Le statut des enseignants-chercheurs

Le lancement des assises de l'enseignement agricole public

Le plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale H1N1

Les principaux grands dossiers

L'alimentation

Le plan EcoPhyto 2018

Le Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement

La poursuite de la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire à travers les pôles de compétences

La Plan Campus du Plateau de Saclay

Les pôles de compétitivité : les 10 priorités du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

L'enseignement agricole en chiffres

L'enseignement technique

L'enseignement supérieur

Les principales nouveautés de la rentrée scolaire 2009

➤ **La rénovation de la voie professionnelle : le baccalauréat en 3 ans et le BEPA¹ rénové**

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche s'est pleinement inscrit dans la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans qui vise les objectifs suivants :

- augmenter le nombre de jeunes possédant un diplôme professionnel de niveau baccalauréat tout en limitant les sorties sans qualification ;
- mettre sur un pied d'égalité la formation professionnelle avec les formations générale et technologique en prévoyant l'obtention d'un baccalauréat en trois ans après la classe de troisième ;
- favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court (BTSA²).

Cette rénovation sera mise en œuvre dans les établissements d'enseignement agricole à partir de la rentrée 2009, avec la volonté de préserver les spécificités professionnelles auxquelles l'enseignement agricole est fortement attaché.

Dans ce cadre, cinq secondes professionnelles sont mises en place pour l'accès aux dix sept spécialités de baccalauréat professionnel :

- Productions animales ;
- Productions végétales – Agroéquipement ;
- Nature – Jardin – Paysage – Forêt ;
- Conseil vente ;
- Alimentation – Bio industries – Laboratoire.

Le maintien du diplôme du BEPA, sous une forme rénovée, a été dès l'origine un axe majeur de cette réforme. Les élèves qui s'engagent dans le cycle de trois ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel, pourront obtenir un BEPA. Ce diplôme professionnel de niveau V, délivré par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, sera inscrit au Répertoire national des Certifications Professionnelles (RNCP). Il sanctionne l'acquisition de compétences et de connaissances générales et professionnelles pour exercer des activités d'ouvrier qualifié dans un secteur professionnel relevant de l'agriculture. Les jeunes qui ne souhaiteraient pas, pour diverses raisons, aller jusqu'au terme de leur cursus en trois ans, pourront légitimement faire valoir ce diplôme sur le marché du travail pour trouver un emploi de niveau V.

Les épreuves certificatives permettant l'acquisition du BEPA, seront organisées au cours de la formation en classes de seconde et de première professionnelles pour les apprenants en formation. Les professionnels seront associés à la délivrance du BEPA au travers d'épreuves pratiques et orales. La première session d'examen du BEPA rénové sera organisée en juin 2011.

(1) Brevet d'Études Professionnelles Agricoles

(2) Brevet de Technicien Supérieur Agricole

➤ **Le recrutement au niveau master des enseignants et conseillers principaux d'éducation de l'enseignement technique agricole**

La réforme du recrutement des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel et conseillers principaux de l'enseignement technique agricole public sera mise en œuvre de façon progressive à partir de la session de concours organisée en vue de la rentrée scolaire 2010.

Un dispositif similaire s'appliquera aux agents contractuels de droit public de l'enseignement privé agricole, avec les mêmes échéances pour le privé temps plein. Concernant les Maisons Familiales et Rurales, une évolution des modalités sera également prévue.

Les candidats aux concours externes doivent justifier d'un master ou d'une inscription en dernière année d'étude en vue de l'obtention d'un master ou d'un diplôme jugé équivalent. Des aménagements à ce dispositif sont prévus pour permettre aux candidats ayant une pratique professionnelle ou d'enseignement de se présenter aux concours. Pour ces candidats, le nouveau dispositif s'appliquera en totalité en 2011, les nouvelles épreuves du concours étant formalisées d'ici la fin de l'année 2009.

En revanche, pour les candidats aux concours internes, ce sont les conditions de diplômes des anciens textes qui s'appliquent jusqu'à la session 2015 incluse.

➤ **Le nouveau statut des enseignants-chercheurs**

Les 850 enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole, vont bénéficier, dès le 1^{er} septembre 2009 des mêmes dispositifs que les enseignants-chercheurs des universités.

Trois décrets ont été adoptés en Conseil des Ministres le 25 août 2009. Les deux premiers décrets transposent aux enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricoles les dispositions statutaires récemment prises pour les enseignants-chercheurs de l'université. Les obligations de service seront déterminées par rapport à une durée annuelle de référence et réparties entre les services d'enseignement et les activités de recherche. Les équivalences horaires applicables aux différentes fonctions des enseignants-chercheurs feront l'objet d'un référentiel national.

Par ailleurs, une accélération des carrières des professeurs et des maîtres de conférences, ainsi que des mesures d'assouplissement en matière de délégation et de congé de recherche et conversions thématiques, renforceront l'attractivité de ces corps. Le nouveau dispositif de classement améliore sur plusieurs points la prise en compte de leurs services antérieurs, permet le classement dès la nomination en qualité de stagiaire, et autorise le cumul des services de natures différentes. Ces deux décrets entreront en vigueur le premier jour du mois suivant leur publication, soit le 1^{er} septembre 2009.

Enfin, le décret relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA), instance d'évaluation et de gestion de la carrière des enseignants-chercheurs, est modifié à compter du 1^{er} janvier 2010, pour améliorer les règles de fonctionnement de cette instance. Les critères d'évaluation sont rendus publics, le nombre de mandats successifs des membres titulaires est limité à deux.

➤ **Le lancement des assises de l'enseignement agricole public**

L'enseignement agricole est au cœur des missions du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Lui redonner des perspectives, c'est assurer la gestion et la valorisation de ses ressources, préparer l'avenir de notre alimentation et le passage vers l'agriculture et la pêche durables. Il est aujourd'hui essentiel de garantir l'identité de l'enseignement agricole et de préciser ses objectifs. C'est pourquoi, le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé le lancement d'assises nationales en septembre. Ces assises doivent être un grand moment d'échanges et de dialogue qui devra aboutir à des propositions concrètes. Elles doivent permettre à l'enseignement agricole de redevenir ce laboratoire d'idées pour l'agriculture et l'espace rural qui a fait sa notoriété et d'affirmer son rôle de modèle dans les domaines de la pédagogie et de l'expérimentation.

➤ **Le plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale H1N1**

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche met en place en cohérence avec le dispositif gouvernemental un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale pour les établissements d'enseignement agricole. Les mesures nécessaires seront prises dans l'enseignement agricole en matière de prévention, d'information, de fermeture d'établissement et de continuité pédagogique parallèlement à celles déployées par l'Education nationale. Les élèves, étudiants et apprentis recevront dès la rentrée un dépliant d'information. De ce fait, les parents auront une information précise et complète, permettant de faire face collectivement à la pandémie. En outre, chaque jeune suivra dans les premiers jours de la rentrée, une séquence d'information sur les gestes et comportements qui limitent la transmission de la grippe. Les responsables des établissements ont été préparés à gérer les cas groupés de grippe A qui surviendrait en milieu scolaire. Les professionnels de la santé (médecins, infirmières) sont également prêts à intervenir pour accompagner les jeunes et leurs familles.

Les principaux grands dossiers

➤ *L'alimentation*

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche s'est engagé dans une nouvelle politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable pour mieux informer les consommateurs et concilier plaisir et santé. Son action dans ce domaine rejoint pleinement les objectifs du Programme National Nutrition Santé : garantir au consommateur la sécurité sanitaire de son alimentation, promouvoir une alimentation sûre et diversifiée, réduire l'injustice alimentaire, encourager l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables.

Les établissements d'enseignement agricole sont en mesure de jouer un rôle significatif dans cette politique, par leur présence dans tous les territoires et au travers de leurs exploitations agricoles ou ateliers technologiques implantés sur de nombreux sites.

Dans le cadre de l'action du ministère au niveau national, les principales actions mises en œuvre pour cette année scolaire sont :

- d'inciter les établissements à participer au programme « Un fruit pour la récré¹ ». L'objectif de cette opération est de sensibiliser les jeunes au goût et au plaisir de manger des fruits et des légumes ;
- de proposer des actions pédagogiques destinées à faciliter la compréhension et l'information des consommateurs en prenant en compte les habitudes, les contraintes et les questions sur l'alimentation. Il s'agit de faciliter l'accès à une information claire, afin de participer à l'éducation alimentaire de chacun dans tous ses aspects culturels ;
- d'intégrer un système durable de production des produits alimentaires en permettant aux exploitations et aux ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole de venir en appui à leurs partenaires locaux pour favoriser la mise en œuvre des mesures initiées par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ;
- d'améliorer la qualité nutritionnelle des produits, la connaissance des techniques de production, le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique, la réduction des pesticides.

(1) Distribution gratuite de fruits et légumes à l'école avec un accompagnement pédagogique, cofinancée par l'Union Européenne.

➤ *Le plan ECOPHYTO 2018*

Le plan d'action ECOPHYTO 2018 a été lancé le 23 avril 2009. Il a pour objectif de réduire de 50% l'usage de pesticides à l'horizon 2018, si possible. Il s'inscrit dans la dynamique globale de l'agriculture durable et vise à un changement des référentiels et des pratiques en matière de protection des végétaux avec la participation active des professionnels concernés.

Le poste d'animateur «Agronomie-ECOPHYTO 2018» créé par la DGER en septembre 2008, accompagne la mise en œuvre de ce plan dans l'enseignement agricole. Il a pour objet d'impulser, d'appuyer et de coordonner les expérimentations et la mise en œuvre des changements de pratiques agronomiques nécessaires.

Le plan ECOPHYTO 2018 prévoit la mise en réseau dès l'automne 2009 d'un groupe pilote d'établissements d'enseignement agricole (au moins un par région et DOM) dont l'objet sera d'expérimenter, de valider les pratiques économes en intrants, de valoriser les démarches pédagogiques et les résultats obtenus.

L'un des axes du plan ECOPHYTO 2018, piloté par la DGER, se concentre sur les problématiques de formation puisqu'il a pour objectifs de :

- renforcer la qualification des professionnels de l'application et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- former les acteurs professionnels à la réduction et à la sécurisation des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole (ZNA) et à l'emploi de méthodes alternatives ;
- adapter les diplômes et formations de l'enseignement agricole ;
- réviser l'agrément des distributeurs et applicateurs en prestation de services de produits phytopharmaceutiques.

Pour répondre à ces objectifs, a été mise en place une procédure de formation et de délivrance d'un certificat, le CERTIPHYTO. Ce certificat concerne les applicateurs, les décideurs et les conseillers pour l'utilisation agricole ou non agricole ainsi que les distributeurs, soit potentiellement environ 800 000 personnes.

Une expérimentation du dispositif de formation et d'évaluation a été lancée dès le 3 juin 2009. Les chambres d'agriculture, les établissements d'enseignement agricole et en particulier les CFPPA¹ sont particulièrement concernés par ce dispositif. Ainsi les centres retenus pourront participer à l'expérimentation qui, dès juin 2010, sera remplacée par un dispositif définitif.

Ce certificat pourra être obtenu par quatre voies différentes :

- Validation d'acquis académiques (diplôme) ;
- Certification directement obtenue à l'issue des tests ;
- Formation aux risques d'une demi journée puis positionnement avec journée de formation complémentaire pour ceux n'ayant pas montré un niveau suffisant ;
- Formation de 2 jours avec délivrance directe du certificat.

Le certificat aura une durée de validité de 10 ans et des formations complémentaires seront prévues ultérieurement pour la prolonger. L'Etablissement Public National de Rambouillet et l'ENFA de Toulouse proposeront aux enseignants des stages sur cette thématique.

(1) Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

➤ **Le Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement**

En mai 2008, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, confiaient conjointement à Bernard Chevassus-au-Louis, Inspecteur Général de l'Agriculture, une mission sur les voies de modernisation des structures nationales de recherche et d'enseignement supérieur agronomique.

Suite à ses propositions, les ministres se sont déclarés favorables à la création d'un consortium sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS).

C'est dans ce cadre que deux organismes de recherche (CIRAD et INRA), et quatre établissements d'enseignement supérieur (Montpellier SupAgro, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, AgroCampus Ouest et AgroParisTech) ont créé, en mai 2009, le « Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement ».

La création du consortium national répond à une double ambition :

- contribuer à la production et la transmission des connaissances nécessaires pour construire de nouveaux modèles d'agriculture, d'alimentation et de gestion durable des ressources et des territoires ;
- accroître les capacités d'action de la recherche et de la formation agronomique française au niveau international.

Ses activités seront structurées autour de trois objectifs :

1. améliorer la performance du dispositif national de recherche et de formation agronomique ;
2. renforcer sa visibilité, sa reconnaissance et ses capacités d'action internationales ;
3. mobiliser de nouvelles compétences scientifiques originales autour des enjeux de ces domaines.

L'année 2009 est l'année de mise en œuvre de l'EPCS. Elle sera marquée par l'installation des instances de gouvernance, la définition des principes de fonctionnement interne et l'identification des missions exercées en commun.

➤ **La poursuite de la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire à travers les pôles de compétences**

La création en 2004, de sept pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » a permis d'engager la dynamique de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire en accompagnant, là où cela était possible, la fusion des établissements.

En réduisant le nombre d'établissements publics d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire de 18 en 2007 à 14 en 2009, ces fusions ont eu pour effet d'améliorer la lisibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur, permettant aux établissements de mettre en œuvre des politiques de recherche et d'enseignement plus ambitieuses.

En 2010, de nouvelles fusions sont prévues à Nantes (fusion de l'ENITIAA - Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires- et de l'ENVN -Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes-) et à Clermont-Lyon (fusion de l'ENITAC -Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand- et de l'ENVL -Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon).

Aujourd'hui, l'activité scientifique et pédagogique de chaque pôle est structurée autour de quelques thématiques qui lui sont propres. En spécifiant le domaine d'excellence des pôles, elles permettent de renforcer l'identité de chacun d'entre eux et la lisibilité d'ensemble du dispositif. Certains pôles ont restructuré leur offre de Masters en construisant les spécialités autour de ces thématiques.

Au-delà de la fusion des écoles, les pôles de compétences sont maintenant amenés à renforcer l'adossement des établissements d'enseignement supérieur à la recherche. Cette dynamique nouvelle a pour ambition de faire évoluer le positionnement des établissements d'enseignement supérieur agricole :

- vers une logique tournée vers l'international : renforcement des politiques de recherche et implication forte dans les « masters », dans une perspective d'internationalisation des publics ;
- vers une logique locale et territoriale : les pôles de compétences, à travers l'adhésion des écoles qui le constituent, sont fortement impliqués dans les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) universitaires et apportent à ce titre la dimension agronomique.

La réorganisation de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire en pôles de compétences et en sites est aujourd'hui une réalité, largement acceptée par l'ensemble des partenaires. Les pôles de compétences font désormais partie du paysage et sont reconnus par de nombreux interlocuteurs (Conseils régionaux, services de l'Etat, Universités, etc.)

➤ **Le plan campus du plateau de Saclay**

Le transfert d'établissements d'enseignement supérieur sur le plateau de Saclay (Essonne) s'inscrit dans le contexte de la constitution d'un grand campus d'enseignement supérieur et de recherche au sud de Paris. La proximité géographique avec les unités de recherche (INRA, CNRS, CEA), avec l'université de Paris-Sud et les écoles Polytechnique, ESSEC et École Centrale, permettra de mettre ces établissements en synergie sur des thèmes de recherche communs ou complémentaires.

Le Ministère chargé de l'Agriculture souhaite être partie prenante de ce futur campus. Plusieurs établissements placés sous sa tutelle ou co-tutelle, sont impliqués dans l'opération.

AgroParisTech en lien étroit avec l'INRA, est candidat au transfert. Ce grand établissement compte aujourd'hui près de 2000 étudiants, dont 450 doctorants et 250 enseignants-chercheurs. C'est l'un des tout premiers ensembles d'enseignement supérieur (de type « graduate school ») au monde couvrant des domaines allant des productions primaires (agriculture, forêt) en passant par les transformations à finalités alimentaires ou non, la nutrition et la santé, l'eau, l'environnement, les territoires. La formation y est multidisciplinaire, avec un fort apport de mathématiques appliquées et de sciences économiques et sociales.

AgroParisTech souhaite regrouper sur le Campus de Saclay, son siège et l'ensemble de ses activités franciliennes, aujourd'hui réparties sur quatre sites, en les associant à celles de l'INRA.

Une composante agronomique du campus de cette dimension permettra d'accroître l'excellence scientifique et de favoriser la mise au point des innovations dont l'agriculture a besoin pour répondre aux enjeux du développement durable.

Le déménagement des quatre sites franciliens d'Agro Paris Tech (deux à Paris, un à Massy et un à Grignon) suppose une importante opération de construction neuve (salles de cours et amphithéâtres, laboratoires de recherche, campus universitaire) sur le Campus de Saclay.

➤ **Les pôles de compétitivité et les 10 priorités du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche**

Les pôles de compétitivité constituent un axe majeur de la politique du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche en faveur des entreprises agro-industrielles. Ces pôles renforcent l'innovation et la recherche-développement entre entreprises, centres de recherche et centres de formation et constituent des accélérateurs de croissance au service du développement des entreprises. Ils leur permettent, à partir de recherches génériques, d'innover plus vite, c'est-à-dire d'imaginer de nouvelles combinaisons entre : un produit, des technologies, une organisation et un marché.

Quatorze d'entre-eux sont suivis directement par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, qui leur a fixé 10 priorités agro-industrielles de recherche et développement :

- **L'alimentation, le goût, la santé et le bien-être** : promouvoir une alimentation bénéfique pour la santé et le bien-être sur la base d'allégations validées (ex. : produits laitiers enrichis en vitamines, en probiotiques ; produits à base de poisson ou de viandes à faible teneur en sel)
- **Une nouvelle alimentation de l'animal** : concevoir une alimentation de l'animal favorisant la santé et le bien être de l'homme et préservant les ressources naturelles ainsi que l'environnement (ex. : aliments à base de lin pour une viande enrichie en oméga 3)
- **La chimie du végétal (chimie verte)** : valoriser les molécules végétales pour remplacer les molécules de synthèse de la pétrochimie, (ex. : transformation de biomasse verte sans impact sur l'environnement pour produire de la pâte à papier)
- **L'énergie verte** : valoriser la biomasse et des produits agricoles non alimentaires pour produire des agrocarburants de 2e génération et de l'énergie
- **Les engrais naturels et la phytopharmacie** : faire croître les plantes avec des composants qui n'ont pas subi d'échauffement et des produits stimulateurs de leurs défenses naturelles
- **Les variétés végétales de demain** : sélectionner des variétés végétales adaptées au changement climatique et répondant aux attentes nutritionnelles et environnementales, (ex. : variétés de céréales et plantes fourragères sobres en eau)
- **La valorisation des produits de la mer** : valoriser 100 % du produit issu de la pêche afin de répondre à la demande des consommateurs tout en préservant les ressources halieutiques (ex. : charcuteries et pâtés de la mer ; à partir des sous-produits, obtention de gélifiants, d'huiles, de substances à usage cosmétique...)
- **Le " prêt-à-consommer "** : adapter les aliments, leur présentation et leur conditionnement pour répondre aux besoins des consommateurs en matière de cuisine simplifiée (viande précuite, multipacks,...)
- **De nouveaux produits pour une viticulture, une arboriculture et un maraîchage durables** : innover pour accompagner les nouveaux modes de consommation (ex. : vins à teneurs réduite en alcool, cocktails de fruits ou de légumes)
- **La traçabilité et l'emballage** : répondre aux besoins de sécurité sanitaire des produits, des nouvelles formes de consommation et de respect de l'environnement.
(ex. : emballages permettant la maîtrise de l'atmosphère protectrice et biodégradables).

La valorisation économique des résultats de ces recherches participe à l'innovation technologique dans les domaines agricole et agroalimentaire moteur du développement économique et social des territoires ruraux et maritimes dont le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a la charge.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche encourage l'implication des établissements d'enseignement agricole dans les pôles de compétitivité. Plusieurs écoles supérieures contribuent déjà à ce dispositif en particulier, dans les domaines de la formation et de la recherche.

L'enseignement agricole en chiffres (chiffres 2008-2009)

- **336 602** élèves, étudiants, apprentis et stagiaires en formation continue.
- Un taux moyen de réussite aux examens de plus de **80%**
- Des taux d'insertion dans la vie professionnelle de plus de **90%**
- **1 385** établissements d'enseignement dans toute la France.
- Des diplômes à tous les niveaux, de la 4^{ème} au diplôme d'ingénieur, préparant à une multitude de métiers dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, du paysage-environnement, des services et de la recherche.
- Des voies de formation diverses : scolaire, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience, formations à distance.

L'enseignement technique

Effectifs

Rentrée scolaire 2009 : **173 000** (estimation - enquête prévisionnelle août 2009)

Établissements (chiffres 2008-2009)

845 établissements d'enseignement technique

152 Centres de formation d'apprentis (CFA)

367 centres de formations professionnelles continues

Ces établissements répartis sur l'ensemble du territoire préparent au :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA)
- Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA)
- Brevet Professionnel Agricole (BPA)
- Brevet de technicien agricole (BTA)
- Brevet Professionnel (BP)
- Bac professionnel agricole
- Bac général scientifique
- Bac technologique
- Brevet technicien supérieur agricole (BTSA)
- Licences professionnelles en co-habilitation avec l'université

Exemples de métiers préparés

Chef d'exploitation agricole, pisciculteur, accoureur, agent d'entretien d'espaces naturels, animalier de laboratoire, arboriculteur, auxiliaire de vie en milieu rural, bûcheron, conducteur de ligne de production agroalimentaire, conducteur opérateur de scierie, directeur de coopérative agricole, fromager, horticulteur, hôte en milieu rural, maréchal ferrant, etc.

L'enseignement supérieur

Effectifs

15 551 étudiants inscrits en 2008-2009.

21 établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, de paysagistes, de vétérinaires et d'enseignants).

Exemples de métiers préparés

Vétérinaire, sélectionneur végétal, ingénieur qualité, paysagiste, ingénieur agronome, ingénieur développement durable, enseignant en établissement agricole public, ingénieur recherche développement, responsable qualité, responsable marketing, chargé de comptes, conseiller environnement, etc.

Retrouvez l'ensemble du dossier de rentrée sur www.agriculture.gouv.fr